



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 DECEMBRE 2022

Tous les conseillers sont présents. Mme Sandrine RODRIGUEZ, secrétaire, participe à la séance.

1 - Approbation du PV du conseil municipal du 1^{er} octobre 2022.

Vote à l'unanimité.

2 - Affaires générales

. **Vente parcelle agricole** : comme indiqué sur les comptes rendus des précédents conseils municipaux, il était question de vendre une parcelle agricole sise sur la commune de MENARS. Le notaire nous informe que la SAFER exerce son droit de préemption et de ce fait il annule le RDV pour signature.

François DAUBIGNY demande à Mme Le Maire de bien vouloir lire à l'assemblée un article paru dans la revue La France Agricole à ce sujet.

. **Syndicat du lagunage** : Sylvie GENTE informe que la première facture d'entretien du lagunage est inférieure de 7500 € à la somme prévue. (15227 € au lieu de 22814 € dont la quote-part de 10000 € pour notre commune). Ceci grâce au faucardage des roseaux qui avait été conseillé par François DAUBIGNY en préalable aux premiers travaux. En 2023, le traitement des boues sera facturé aux alentours de 24000 €. Il est rappelé que seules les communes de SUEVRES/FLEURY et COUR utilisent la station de lagunage et que les boues ne peuvent plus être épandues mais traitées depuis la pandémie de COVID 19.

. **Logiciel pour éclairage public** : Un logiciel qui permettra de modifier les amplitudes horaires de l'éclairage public a été installé gratuitement par la société INEO sur le PC de la Mairie. Opportun en ces périodes d'économies !

3 - Finances

. **Décision modificative N°3 : chapitre 20 suite état de contrôle trésorerie** : Une anomalie en état de contrôle avait été signalée par mail par le Trésor Public. Pas d'anomalie en réalité donc pas nécessaire de procéder à une nouvelle délibération.

4 - Travaux

. **Travaux prévisionnels 2023** : Selon les tableaux de travaux donc de dépenses prévisionnelles, (fonctionnement et investissement) à éventuellement inscrire au budget 2023 : les points suivants ont été évoqués.

. **Elagage platanes et saule** : Il est prévu l'élagage d'un platane sur deux, quai de Loire ainsi qu'une taille du saule près de la passerelle. Discussion sur l'opportunité d'abattre le saule. Hypothèse non retenue.

. **Contrat de maintenance sté TECHNICHAUFF** : pour d'éventuelles réparations et entretien sur les chaudières du logement communal et de la salle des associations.

. **COSOLUCE** : Le contrat avec COSOLUCE, logiciel de comptabilité, sera reconduit. C'est également le souhait de notre secrétaire qui en est la principale utilisatrice.

. **Système de mesure du bruit de la salle des associations** : Suite à la plainte d'un voisin de la salle lors une soirée particulièrement bruyante cet été, et afin que la commune ne se trouve pas dans l'obligation de cesser toute location, un nouveau règlement, plus strict sera soumis aux utilisateurs. Par ailleurs JY GONIDEC informe qu'il attend le devis pour l'installation d'un système de mesure qui coupe le son de la musique à partir d'un certain seuil sonore. A suivre...

. **Fuel** : Le prix du fioul reste élevé, néanmoins il devient indispensable de ravitailler en partie la cuve de la salle.

. **Diagnostic église** : Comme déjà exposé et débattu lors des derniers conseils municipaux, la commune a obligation de par la loi d'entretenir et réparer les édifices publics, dont une église. Une commission dédiée a été mise en place à Cour sur Loire afin de mettre en route un projet à long terme, compte tenu des sommes à y investir et de la situation

financière tendue. Elle a pour mission la recherche de subventions (DRAC, Fondation du patrimoine, mécénat, etc.). Tout ceci passe par le diagnostic obligatoire et officiel d'un maître d'œuvre architecte homologué par la préfecture.

. **Cimetière : ossuaire sur caveau et relevage des tombes** : Le cimetière ne dispose pas d'ossuaire obligatoire et indispensable lors du relevage des sépultures abandonnées. Des devis ont été demandés dans ce sens. Par ailleurs, afin de répondre à une demande croissante, un projet de « colombarium » est envisagé.

. **Poubelles quai de Loire** : Les poubelles du quai de Loire ne sont plus conformes et ne correspondent pas à une utilisation écologique et optimale. Une idée de remplacement par des poubelles « d'occasion » a été abordée.

. **Taille haie et Harnais** : Il est décidé l'achat d'une taille haie et d'un harnais ergonomique pour Christophe GENTY.

. **Vidéoprojecteur** : Le vidéoprojecteur est Hors Service, Un devis de la société BOB MICRO de MER est à l'étude.

. **Délibérations : demandes de subventions DRAC, DETR et DSR** :

Il est procédé au vote des demandes de subventions pour la pré étude dans le projet de restauration de l'église.

Vote DRAC et DETR : A l'unanimité.

Vote Conseil départemental, Patrimoine : A l'unanimité. Pour travaux dans le cimetière, ossuaire, relevage des sépultures et colombarium.

Il est noté que « demande de subventions » ne veut pas dire qu'elles seront toutes accordées, mais elles doivent être faites avant le 12 décembre.

. **Eglise : DRAC et Association des Francs Courtois** : Tout le processus d'instruction et de montage d'un dossier concernant les budgets et les réparations de l'église devra s'appuyer sur une association reconnue « d'utilité publique ». La levée de fonds doit obligatoirement passer par un système associatif. Il existe une Association des Francs Courtois qui n'est pas déclarée d'utilité publique. La Confrérie de Ste Radegonde non plus. Béatrice OKECKI s'est rapprochée d'un élu de MENARS pour des renseignements à ce sujet. En tout état de cause, rien ne peut être entrepris avant le diagnostic.

Jean Yves GONIDEC propose de voir avec l'association des Francs Courtois pour un changement éventuel de statuts.

5 - CCBVL

Jean-Yves GONIDEC expose les informations récentes et les comptes rendus de réunions auxquels il a participé. Sans surprise et face à l'augmentation des matières premières et des prestations de tous ordres, les budgets sont de plus en plus tendus.

Pour information, 2 terrains ont été vendus sur la zone de MER, l'un pour de la logistique et l'autre pour la création d'un champ photovoltaïque.

6 - Urbanisme

Le point est fait sur 2 dossiers. Les administrés qui le souhaiteraient peuvent consulter en Mairie les déclarations en cours.

7 - Informations diverses

. **Calendrier 2023** : Mme le Maire propose un calendrier des réunions et manifestations pour l'année 2023. Les dates sont susceptibles d'être modifiées.

. **Bulletin municipal** : Le bulletin municipal est en passe d'être terminé. Il est prévu la clôture et l'impression avant la fin du mois pour une distribution avant la cérémonie des vœux. Grâce aux annonceurs, aux travaux de la commission bulletin et l'aide d'amis bénévoles pour la rédaction, les reportages, les jeux, les photos, ce bulletin ne coûte rien à la commune.

. **Vœux 2023** : Un point est fait sur l'organisation des vœux. Qui fait quoi etc.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 11 h 20.